

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2004 à 20 heures 30**

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mr Lasvénes Maurice, excusé, siège et délibère :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'issue de l'enquête publique préalable relative au classement des chemins ruraux, places et rue dans la voirie communale et au déclassement des voies communales, aucune observation pour ou contre n'a été formulée.

Le commissaire enquêteur désigné à cet effet, a par ailleurs émis un avis favorable à la réalisation du projet.

En conséquence, Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le projet présenté suivant les tableaux annexés qui recensent les diverses opérations de classement voirie communale et déclassement des voies ou portions de voies communales dans la voirie rurale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce projet.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ramener l'indemnité du Maire et celle des adjoints à 80% du montant maximum pour l'année 2004.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le photocopieur ne fonctionne pas très bien et que vu le coût de la maintenance, il serait préférable de la changer. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attendre.

Mr le Maire signale que la première réunion d'organisation du PLU aura lieu le 21.01.04.

Une ampoule de l'éclairage public a été changée pour un coût de 40.13 euros.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 45 euros pour l'enfant Lasbouygues Loic qui doit effectuer un stage en entreprise en Roumanie.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande faite par Mme Pages pour une concession au cimetière de St Martial.

Vu que son mari est déjà inhumé à St Martial, le Conseil Municipal autorise une concession pour regroupement familial.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal sur le problème qui se pose sur la voie communale de Barrau à Tressot, au niveau du virage, car un dépôt d'ordures est en train de se constituer sur la parcelle de Mr Montagnac Alain.

Mr le Maire signale que Mlle Courret Céline quitte l'appartement Mairie fin Mars et le Conseil Municipal accepte de la remplacer par Mme et Mr Besse Patrick.

Mr le Maire donne le résultat financier pour l'année 2003.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la modification du tracé du chemin rural de Rassigneac à l'Hospitalet est en cours.

Le Conseil Municipal accepte le don à la Commune du solde du compte du Comité d' Animation rural.

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2004 à 20 heures 30**

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal siège et délibère

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de définir le rôle attendu du bureau d'étude pour le PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que :

- le bureau d'études animera les réunions de concertations publiques
- la rédaction du compte rendu de ces réunions est à la charge du bureau d'études (deux réunions sont prévues)
- Celui-ci organisera une exposition publique évolutive au fur et à mesure de l'avancement de l'étude
- Il fournira les documents d'exposition
- Il assistera la commune pour l'analyse du registre mis à la disposition du public pendant la durée de l'étude.
- Il assistera la commune pour établir le bilan de la concertation à présenter au Conseil Municipal
- Il en proposera une rédaction écrite.

Mr le Maire expose au Conseil Municipal le projet de construction de Mr Chaillou Georges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour le permis de construire n° 4628504KA001.

Le projet étant en harmonie avec le paysage et les bâtiments voisins.

De plus, cette construction ne sera pas visible du village.

Ce terrain est desservi en eau, électricité et voirie goudronnée.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le chemin rural de Villeneuve à Rassigneac est impraticable.

Le Conseil Municipal décide de faire passer le bull tout en préservant les murets existants.

Suite à la demande formulée par Mr Cornent, le Conseil Municipal décide de participer à 50% pour les frais de géomètre concernant le déplacement pour régularisation du tracé du chemin rural de Barrau à Vignenouèles (mettre à l'emplacement où il se trouve actuellement sur le terrain).

Mr le maire donne le compte rendu de la réunion de la commission voiries de la communauté de communes du canton de Montcuq

- La commune avait prévu 24 000 euros de programme voirie, elle en a réalisé 16 000 euros
- Il est prévu d'estimer le coût du goudronnage des chemins desservant les résidences principales
- Le Conseil Communautaire envisage de changer la niveleuse car trop de frais de remise en état
- L'équipe demande l'achat d'un camion poly benne pour les travaux de point à temps et le transport des matériaux

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la pose de garde corps sur certains ponts (Malbouyssou, Lartigue et le Pujol)

Le Conseil Municipal décide la visite de la voirie communale le 08 février 2004 et repérer les panneaux de lieux-dits manquants

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la contribution pour le SIVU des écoles sera de 4 023 euros.

On ne verse pas d'acompte et les factures seront payées par les communes de Bagat en Quercy et de St Daunes jusqu'au vote du budget.

Une participation de 8 408 euros sera effectuée par la communauté de communes du canton de Montcuq

Pour la numérisation du cadastre, un accord de principe doit être pris dans les quatre ans avec une participation de 50% de l'Europe, 30% Département et Région et 20% à la charge de la commune.

Pour l'éclairage public, une subvention de 5 350 euros a été accordée par le Département.

Pour l'enfouissement des réseaux France Télécom, le Conseil Municipal s'engage à payer 200 euros pour l'étude.

Mr le Maire donne lecture de la facture de maintenance du photocopieur qui s'élève à 371.24 euros.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que l'employé communal a nettoyé certains chemins.

Les délégués donne le compte rendu de la réunion du Syndicat AEP et assainissement du Quercy Blanc.

Mr le Maire donne le compte rendu de la première réunion du schéma communal d'assainissement.

Mr le Maire donne lecture des travaux voiries effectués sur la commune pour l'année 2003

**Communauté de Communes du Canton de Montcuq**

**Commune de St Pantaléon**

**Du 01.01.03 au 31.12.03**

**MAIN D OEUVRE**

Nature des Prestations	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Equipe Agents	36. 50 jours	134.16	4 896.84

**4 896.84**

**FOURNITURE DE MATERIAUX**

BATIREG CALCAIRE 0/20	7.70	4.42	40.70
BATIREG FOURNITURE 0/100	14.60	2.74	47.84
BATIREG MELANGE BETON	3.00	11.60	41.62
FOURNITURE DELTOUR	1.00	238.81	285.62

**415.79**

**ENGINS**

CAMION BENNE	5. 50 jours	48.78	268.29
CAMION IVECO	3 jours	21.34	64.02
CYLINDRE	2 jours	16.77	33.54
DEBROUSSAILLEUSE	8 jours	42.69	341.52
NIVELEUSE	1.50 jours	60.98	91.47
PELLE MECANIQUE	5. 50 jours	99.09	545.00
REPANDEUSE A BITUME ET CAMION	1.50 jours	48.78	73.17
TRACTEUR IH	2. 50 jours	27.44	68.60
VEHICULE LEGER	10 jours	12.20	122.00

**1 607.23**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2004 à 20 heures 30**

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal à l'exception de Mr Bach Pierre et Mmes Guerrier Ingrid et Lasbouygues Josette, excusés, siège et délibère :

Mr le Maire donne lecture du devis pour la dissimulation des réseaux France Télécom dans le village en sachant que la prise en compte de la demande de dissimulation des réseaux est subordonnée à l'engagement de la collectivité à régler un coût d'ouverture de dossier d'un montant de 200 euros.

Après avis du Conseil Municipal et l'assurance de pouvoir régler le montant des travaux directement aux entreprises réalisant les travaux de génie civil et les travaux de câblage.

Le Maire représentant la commune s'engage à réaliser l'opération de dissimulation selon les critères définis et les informations validées recueillies lors de la prise de contact initiale.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur la récupération de la caution des deux mois de location versée en début de bail par Mlle Courret Céline qui a libéré le logement le 29 février 2004.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise Mr le Receveur à rembourser la somme de 501.25 euros sous réserve qu'elle soit à jour dans le règlement des loyers et des charges.

Suite à la demande formulée par Mr Loizeau pour l'acquisition d'une partie de la parcelle communale G 714 d'une superficie de 24 a 04 ça, le Conseil Municipal demande à Mr le Maire d'en informer tous les riverains.

Mr le Maire signale que le facteur ne fera plus la distribution des prospectus.

La poste doit le facturer 50 euros HT.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les pompiers ne détruisent plus les nids de frelons et de guêpes chez les particuliers.

Ces derniers seront orientés vers une entreprise spécialisée.

Les pompiers continueront à le faire gratuitement pour les bâtiments communaux.

La commune a reçu un prix de 155 euros pour le fleurissement du village.

Le PLU est toujours en cours de diagnostic.

Le Conseil Municipal décide l'achat d'un coin de terrain à Mr Lasbouygues Robert pour l'implantation du nouveau transformateur suite à la dissimulation des réseaux électriques.

Mr le Maire effectuera la visite voiries avec Mr Delmouly le 18 mars 2004.

## PALLULOS

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	881.91
Recettes	4043.77

**Excédent total 3 161.86**

### SECTION D INVESTISSEMENT

Dépenses	1 966.31
Recettes	1 126.96
Déficit année 2002	7 227.15

**Déficit Total 8 066.50**

### RESULTAT DEFINITIF POUR LE PALLULOS - 4 904.64

Approuvé à l'unanimité.

Après avoir entendu le compte administratif 2003, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de 126 873.01, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- restes sur excédent de fonctionnement 126 873.01
- restes sur excédent d'investissement 10 239.69

Après avoir entendu le compte administratif 2003 Pallulos statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de 3 161.86, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- couverture du besoin de financement de l'investissement (compte 1068) 3 161.86

Mr le Maire donne lecture des taxes qui ont été appliquées pour l'année 2003. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour 2004 d'augmenter l'ensemble des taxes de 3%.

Mr le Maire donne lecture du budget primitif 2004 qui s'élève à 203 895.00 en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et à 110 400.00 en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2004 à 21 heures**

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal à l'exception de Mmes Guerrier Ingrid et Lasbouygues Josette, excusés, siège et délibère :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la rénovation des fontaines de Lapeyrière et Lavaysse a été faite.

Mr le Président donne lecture du compte administratif 2003 et du compte de gestion 2003 pour la commune et le Pallulos qui s'établissent comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	52014.19
Recettes	85 474.95
Report année 2002	93 412.25

**Excédent total 126 873.01**

### **SECTION D INVESTISSEMENT**

Dépenses	6 478.25
Recettes	18271.94
Report année 2002	4 611.00
Excédent	16 404.69

<b>Reste à réaliser</b> Dépenses	15 312.00
Recettes	9 147.00

**Excédent total 10 239.69**

### **RESULTAT DEFINITIF POUR LA COMMUNE 137 112.70**

Pour le budget Pallulos 2004, il s'élève à 7 753.00 en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et à 10 665.00 en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

Approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal décide de procéder à la destruction des pigeons aux alentours du village et demande à Mr le Maire de prendre un arrêté dans ce sens.

### **DETAIL DU BUDGET PRIMITIF 2003**

#### **Vue d'Ensemble de la Section de Fonctionnement**

#### **RECETTES**

IMPOTS ET TAXES	11600
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	47710
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	6380
ATTENUATION DE CHARGES	10000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1332
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	126 873

**TOTAL** **203895**

#### **DEPENSES**

CHARGES A CARACTERE GENERAL	26428
CHARGES DE PERSONNEL	24061
DEPENSES IMPREVUES	985
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	72088

CHARGES FINANCIERES	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4414
VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	75919
<b>TOTAL</b>	<b>203 895</b>

Participations et Contingents

SERVICE INCENDIE	5980
CHARGES INTERCOMMUNALES	6381
<b>TOTAL</b>	<b>12361</b>

Charges à Caractère Général (Principales)

EAU ET ASSAINISSEMENT	1 000
ENERGIE ET ELECTRICITE	5000
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	600
ENTRETIEN BATIMENTS	4180
ENTRETIEN VOIRIES	8093
ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERES	70
MAINTENANCE	1 500
PRIME D ASSURANCE	1275
DOCUMENTATION GENERALE	90
TAXE FONCIERE	370
<b>TOTAL</b>	<b>22178</b>

Charges Intercommunales

PONTS CAPITAL ET INTERETS	1 680
SIAC DEBROUSSAILLAGE	106
SIVU DES ECOLES	4025
SYNDICAT D ASSAINISSEMENT DES COURS D EAU	570
<b>TOTAL</b>	<b>6381</b>

Vue d'Ensemble Section d'Investissement

ACQUISITION DE MATERIEL	3000
DISSIMULATION DES RESEAUX France TELECOM	40000
PLU	20000
ECLAIRAGE PUBLIC	40000
VOIRIE	6000

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2004 à 21 heures**

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal à l'exception de Mr Paraire André excusé, siège et délibère :

Suite à la proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal accepte l'abandon parcellaire des parcelles ci-dessous mentionnées :

- E 793 d'une superficie de 05 a 16 ça et E 796 de 02 a 02 ça par Mr Cornent Bernard pour régularisation du tracé du chemin rural de Vignenouèles
- La parcelle située sur la place de l'Eglise G 681 d'une superficie de 11 ça par Mr Lafage Charles.
- La parcelle C 341 d'une superficie de 23 ça par Mme Pages Alice et Bru Roger pour rectification du tracé du chemin rural de la Combe du Colombie.
- La parcelle G 832 d'une superficie de 39 ça par Mr Lagréze pour régularisation du tracé du chemin rural.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une réclamation de Mr Tupajka pour le chemin desservant la maison de Mr Gazaud Christian.

Ecoulement de boue sur voie communale.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de la poste et la réponse qui a été faite concernant la distribution du courrier au lieu-dit Laboissière chez Mme Beudin Chantai (chemin en mauvais état).

Mr le Maire signale au Conseil Municipal qu'il faudra mettre à disposition de la communauté de communes du canton de Montcuq toute la voirie communale. Pour celle-ci, le versement de la DGF ne sera modifié.

Le Conseil Municipal décide de faire les travaux suivants pour l'année 2004 :

- voie communale 203 de la Bartiole (partie haute du chemin) sur 400 M
- voie communale 204 de la Planque sur 200 M voie communale 205 de Lapeyrière sur 200 M
- voie communale 208 de Laroque sur 300 M
- chemin rural du Combel d'Allié sur 100 M
- place des festivités
- voie communale 210 de Laboissière sur 180 M
- voie communale 211 du Bouyx sur 400 M
- voie communale 220 de Gardeloux sur 230 M
- voie communale de Lartigue sur 200 M
- chemin rural de Tressot sur 200 M
- voie communale 5 de Bonarme sur 500 M
- espace propreté
- chemin rural de Laboissière chemin rural de Vignenouèles chemin rural de Pech Lagarde

Coût Total des Travaux 21231.41 euros TTC

Mr le Maire donne lecture du devis de Bureau 2000 pour le remplacement du photocopieur qui s'élève à 2 193.75 HT.  
Le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de contacter d'autres prestataires.

Le Conseil Municipal accepte que la commune s'inscrive dans le cadre des villes et villages fleuris pour l'année 2004.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de la mairie de Cahors pour la fourrière.  
Le Conseil Municipal décide d'attendre.

Mr le Maire signale que 68 questionnaires ont été retournés pour l'étude d'assainissement non collectif

Les délégués donnent le compte rendu de la réunion du syndicat des cours d'eau ainsi que la réunion du syndicat AEP du Quercy Blanc.

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion du conseil communautaire.

La commune aura une subvention de 5 335 euros (FDE) pour l'enfouissement des réseaux.

Concernant le PLU, Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réflexion doit être faite pour la PADD.



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2004 à 21 heures**

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal a l'exception de Mme Guerrier Ingrid, excusée, siège et délibère :

Concernant la modification du tracé du chemin rural de la Coudougne et du Colombie avec la D 653 pour sécurité, le Conseil Municipal a examiné le projet d'échange de terrain avec Mr Montagnac Alain.

La commune céderait la parcelle E 224 (terre) d'une superficie de 62 a 50 ca

Mr Montagnac Alain céderait les parcelles C 253 (landes) 03 a 47 ca, C 328 (landes) 02 a 97 ca, C 343 (landes) 08 a 14 ca, C 397 (landes) 01 a 10 ca et une partie du C 214 (landes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable dans la mesure où la surface de la partie du C 214 en versant de colline représente la superficie de 1 ha 10 a.

Une proposition a été faite à l'intéressé.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Beudin Chantai est d'accord pour le goudronnage du chemin mais que Mr Van Maclard ne le souhaite pas.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de la poste l'informant de la suppression de la boîte aux lettres à St Martial.

Mr le Maire signale que deux demandes ont été faites pour que la voie communale desservant leur habitation soit classée « voie réservée aux riverains ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse ces demandes.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le chemin de Villeneuve a été ouvert au bull par l'entreprise Ausset.

Suite au non fonctionnement des cloches, Mr le Maire signale qu'il a contacté le réparateur et que le nécessaire doit être fait.

Pour le dysfonctionnement de l'éclairage public, l'entreprise Barthez doit être contactée.

Suite à la demande formulée par le Conseil Municipal, Mr le Maire donne lecture des deux nouveaux devis qu'il a reçu pour le projet de remplacement du photocopieur

- toshiba 3 500.00 HT

- technic bureau 2 515.00 HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de passer commande à Bureau 2000 pour un coût de 2 193.00 HT en essayant de négocier le prix de la maintenance.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Parrent Pierre a déposé une demande de travaux exemptés de permis de construire pour la pose d'une porte à l'entrée du porche de l'église.

Le Conseil Municipal décide que cette entrée devra toujours être ouverte pour la servitude de l'accès à l'église.

Mr le Maire donne lecture du courrier qu'il a reçu de la Préfecture concernant les personnes âgées à recenser dans la commune suite au plan canicule.

Suite à la réunion sur le PLU avec la SOGEXFO concernant le PADD, le Conseil Municipal décide de se rencontrer ultérieurement pour en discuter.

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2004 à 21 heures**

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal à l'exception de Mr Ruamps Patrick et Mme Bord Ariette excusés, siège et délibère :

Concernant le PLU, le Conseil Municipal examine le compte rendu qu'a établi la SOGEXFO suite à la réunion du 09 juin 2004 pour le projet PADD.

Soucieuse d'accueillir de nouvelles populations sur le territoire, tout en préservant son patrimoine naturel et bâti, la commune a mis en place un projet d'ensemble dans une logique de développement durable, ayant pour objectifs principaux ;

- identifier et maintenir l'identité agricole du territoire
- préserver et valoriser les espaces naturels de la commune
- développer l'urbanisation sur le territoire tout en préservant l'organisation spatiale et la qualité architecturale des bâtiments.

La commune a ainsi choisi un projet d'accueil de nouvelles populations tout en préservant son patrimoine naturel et architectural.

Une réunion de concertation avec les personnes publiques associées aura lieu le 08 juillet 2004 à 14 heures et la 1<sup>ère</sup> réunion publique le 13 juillet 2004 à 19 heures.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de CU faite par Mr Debrun a été refusé.

Pour la communauté de communes du canton de Montcuq, un recensement doit être fait pour les personnes âgées intéressées par le portage des repas à domicile. Dans l'avenir, il est prévu que ce soit des repas froids.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion de la communauté de communes du canton de Montcuq est prévue le 09 juillet 2004 à Lascabanes.

Mr le Maire signale que Mr Parrent Pierre a fait la demande d'un bornage de sa propriété le 02 juillet 2004.

Mr le Maire donne le nom du remplaçant de Mr Michenon Jacques, Mr Pélissié Marc. Une rencontre est prévue.

Mr le Maire donne le compte rendu du SIVU des écoles.